



## Métiers et Etat : vers une réconciliation durable ?

L'UNEC (UNION DES ENTREPRISES DE COIFFURE) EST **GLOBALEMENT SATISFAITE DES MESURES RÉCEMMENT ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT**. CEPENDANT, DES POINTS DE TENSION SUBSISTENT, SUR FOND DE CRISE PROFONDE DES MÉTIERS.

**S**i la rentrée gouvernementale est chargée, l'Unec se montre globalement confiante, avec en ligne de mire deux réformes majeures, l'apprentissage et le financement de la formation, pour lequel un récent rapport préconise la création d'un organisme de pilotage (un OPCO remplaçant les OPCA) commun à l'artisanat. Une mise en avant qui marquerait un retournement dans les priorités publiques après des années d'errance. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, souligne elle-même que le chiffre de 7 % des moins de 25 ans en apprentissage en France est une anomalie, notamment en le comparant aux 16 % atteints en Allemagne. « *Beaucoup de points de la loi Pacte et de la réforme de la formation vont dans notre sens*, souligne Bernard Stalter,

président de l'Unec. *Plus de simplicité, plus de souplesse dans les contrats pour les jeunes en cas d'erreur d'orientation (avec des passerelles entre formations) ou de rupture de contrat, un pilotage régional, une reconnaissance, y compris financière, mettant les apprentis au niveau des autres élèves, etc. Si du chemin reste à parcourir, nous ne pouvons qu'être en accord avec la démarche.* »

### Une aide pour le matériel ergonomique

La réforme du droit des entreprises entamée avec la loi Pacte satisfait le syndicat, même si une simplification des statuts pour les petites entreprises éviterait d'avoir à choisir entre, d'un côté, beaucoup d'administratif avec les statuts « classiques », et de l'autre, un développement limité lorsque l'on opte pour le micro-entrepreneuriat. Seul petit couac, le projet –partiellement enterré!– de paiement des petits arrêts maladie par les entreprises. Autre sujet d'inquiétude : le coût et les complications liés au prélèvement à la source de l'impôt pour les salariés. Dans l'actualité immédiate de la coiffure, une aide financière est mise en place jusqu'au 31 juillet 2019 pour participer au financement de matériel ergonomique en salon ; elle peut atteindre 50 % (bacs, sièges, ciseaux ou sèche-cheveux) avec l'aide de la SSI, la remplaçante du RSI. Pour sa part, le label « Développement durable » mené par AG2R/Les Institutions de la Coiffure doit s'élargir aux entreprises sans salarié. Un énorme chantier s'ouvre également avec la multiplication considérable des installations illégales de salons : « *Tout le monde peut travailler... mais avec les mêmes règles*, a insisté Christophe Doré, vice-président de l'Unec. *Nous allons demander un renforcement des contrôles et des sanctions par l'Etat, tout en mettant l'accent sur l'acquisition des diplômes en VAE (Validation des acquis de l'expérience).* »

Brice Thiron

### LA COIFFURE ATOMISÉE

La paupérisation de la coiffure se poursuit, avec une augmentation des toutes petites structures. Désormais, les entreprises sans salarié représentent 53,2 % du secteur, contre environ 40 % il y a 10 ans... 25 % des entreprises opèrent à domicile. Durant la même période, le chiffre d'affaires officiel du secteur, avec 5,8 millions d'euros, a chuté de près de 6,5 %, alors que le nombre d'établissements a augmenté de plus de 30 % pour atteindre un palier l'an dernier à 85 500. Les reprises d'entreprises, en chute libre, ont atteint 822 transactions l'an dernier (contre 6 439 créations), soit à peine 40 % du niveau constaté il y a 10 ans. Le nombre de salariés repart à la baisse après 2 ans de stabilisation, atteignant 93 799 hors apprentis et personnes en alternance, soit une chute de 15 000 employés en 10 ans. Les jeunes en formation sont encore plus impactés (-20 % entre 2012 et 2014 !), surtout après les calamiteuses réformes de 2013.

Chiffres : Unec, Insee